Le P'tit Salperwickois

Juillet 2021

n°17

Edito

Chères Salperwickoises, Chers Salperwickois,

L'année 2021 est bien entamée et les températures plus clémentes avec un soleil plus fréquent présagent d'un mois d'août agréable, propice à la détente, au jardinage et aux promenades.

Des activités qui nous ont manqué dans l'année écoulée. Soyons réjouis de ces beaux jours avec l'espoir de laisser derrière nous cette pandémie. Attachons nous désormais à renouer nos liens sociaux et associatifs, dans la joie et la bonne humeur !

Nous avons hâte de retrouver nos activités habituelles, les manifestations des associations et nos rassemblements familiaux. Tout cela nous permettra de redonner son sens au « bien vivre ensemble », et de renouer davantage avec vos élus, en place depuis un peu plus d'un an déjà.

Prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent !

Très sincèrement,

Michel MARTINOT

REPUBLIQUE FRANCAISE *Télégramme* POSTES ET TELEGRAMMES

Horaires de la Mairie : Lundi de 9H à 12H et de 14H à 18H; Le mardi et le jeudi de 14H à 18H; le vendredi de 9H à 12H. Fermé le Mercredi!

Permanence du maire et des adjoints le mercredi de 18H30 à 19H30

Recensement: initialement prévu en 2021, le recensement est repoussé en 2022

Rédaction et mise en page :

Caroline MINEBOIS,
Cécile MESMACQUE,
David DECOVEMACKER.

Nous contacter:
Journal@salperwick.fr

Informations communales

Le budget communal

Conformément à ses obligations, le conseil municipal s'est réuni début avril pour valider le compte administratif de 2020 et voter le budget 2021. Les dépenses et recettes 2020 sont impactées par la crise sanitaire (moins de dépenses mais aussi moins de recettes). Les dépenses courantes s'élèvent à 255 k€ pour des recettes à 271 k€.

Sur les 5 dernières années, la municipalité continue d'optimiser ses dépenses et fait face à des baisses de recettes conséquentes et surtout plus importantes que l'optimisation possible des dépenses.

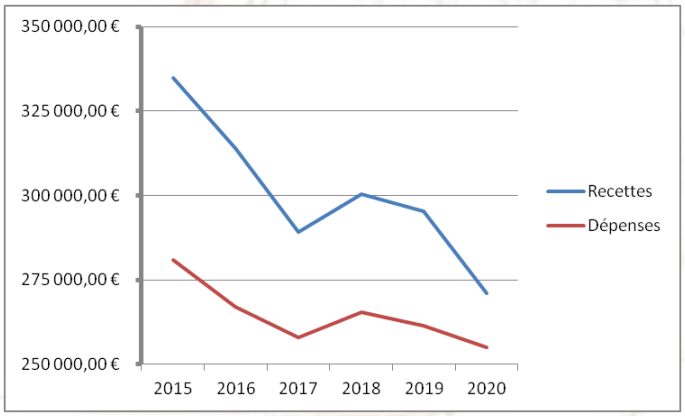

La section d'investissement (projets) est déficitaire en 2020, avec des dépenses de 57k€ pour des recettes de 23k€. Ce résultat négatif s'explique principalement par des subventions qui arriveront en 2021.

Le budget 2021, voté en conseil, prévoit 271k€ de dépenses courantes pour 273k€ de recettes. Du coté des projets, au-delà de l'installation de caméras de vidéo protection à l'espace Joseph Thomas et de quelques investissements matériels (lave-linge, sèche-linge, …), la municipalité attend d'avoir de la visibilité sur le projet de béguinage.

En ce qui concerne les tarifs des services communaux, le repas de la cantine scolaire augmente de 0,1€ (3,5€), la séance de garderie de 0,1€ (1,6€) à compter de septembre 2021. La taxe foncière sur le bâti est quant à elle augmentée de 0,6%.

Travaux de l'ancienne salle communale

Le remplacement de la toiture de l'ancienne salle communale s'est achevé en avril dernier. Outre la résolution des fuites d'eau, il a permis d'améliorer l'isolation de la salle tout en y apportant de la clarté, une partie du toit étant translucide. Les employés municipaux poursuivent les travaux d'intérieurs à réaliser : maçonnerie, isolation, peinture, éclairage, chauffage....

Une nouvelle vie pour cette salle qui pourra être utilisée par les associations et l'école. La date de fin des travaux n'est pas fixée.

Informations communales

Souriez, vous êtes filmés

Dans l'optique de réduire les incivilités et les dégradations, des caméras ont été installées à l'espace Joseph Thomas. Leur utilité est déjà observée avec une très nette amélioration de l'espace consacré aux ordures ménagères. Vous êtes victime d'un acte de malveillance dans cette zone? La procédure consiste à porter plainte en gendarmerie, seule autorité compétente pour l'accès aux vidéos.

Colis et repas des ainés

Lors de sa réunion du 29 janvier dernier, le Conseil Municipal a décidé de repousser l'âge pour l'attribution des colis aux aînés à 68 ans et celui pour l'invitation au repas à 65 ans. Effective dès 2021 pour le repas, cette transition se fera sur une période de 4 ans pour le colis.

La tenue du repas 2021 est encore conditionnée à la situation sanitaire, à suivre!

Cavurnes

Comme annoncé, 5 cavurnes ont été installées au nouveau cimetière. Chacune d'entre elles peut contenir jusqu'à 4 urnes funéraires. Du fait de cette installation, la zone "déchets" a été déplacée.
Le tarif d'une concession de cavurne est suivant la durée souhaitée:

- 30 ans : 1100 €
- 50 ans : 1300 €

Les gravures pourront se faire directement sur la plaque dans une police définie dans le règlement du cimetière remis aux familles.

Nouvel équipement au sein de la commune : un D.A.E.

En raison de la crise sanitaire, la formation des présidents des associations et de quelques membres du Conseil Municipal n'a pas eu lieu. Il y sera remédié dès que les conditions le permettront.

	LUNDI AU VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
06H00			
07H00			
08H00			
08H30			
09H00			
10H00			
11H00			
12H00			
13H00			
14H00			
15H00			
16H00			
17H00			
18H00			
19H00			
19H30			
20H00			
20H30			
21H00			
22H00			

Lutte anti bruit—horaires à respecter

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc.... ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h30 à 20h30, les samedis de 9h00 à 20h30, les dimanches et jours fériés de 11h à 12h et de 17h à 19h30.

Pour le bien-être et la tranquillité de tous, merci de respecter ces amplitudes horaires.

Informations communales

Tapage nocturne et diurne

On évoque souvent la notion de tapage nocturne sans évoquer le tapage « diurne » (de jour) car les deux existent!

Avec les beaux jours les terrasses et piscines sont réinvesties mais cependant il n'est pas permis de faire ce que l'on veut en terme de niveau sonore. En effet, dans un jardin on peut estimer que le niveau de bruit habituel est de 40 décibel; la loi prévoit de ce fait un bruit admissible de 45 décibel en journée et de 43 décibel en période nocturne.

Diffuser de la musique à un niveau sonore trop élevé, pratiquer des jeux bruyant toute une après midi n'est donc pas autorisé! De même faire la fête sur sa terrasse au-delà de 22 heures n'est pas raisonnable pour le respect du voisinage.

Qu'on se le dise!

Concours Photo

La commune lance un concours de photographe amateur, afin de contribuer aux 12 photos qui seront présentes dans le calendrier communal de 2022. Amateurs, n'hésitez pas un instant à faire découvrir vos œuvres en participant à ce concours dont les photographies seront exposées les 13 et 14 novembre 2021 à la salle communale. Le règlement et formulaire d'inscription sont joints à ce journal.

A vos appareils pour faire découvrir votre vision de notre village, de ses paysages, ses monuments, habitations et personnages.

Informations communales

Communication électronique

Si la commune continue à utiliser le papier pour la communication aux habitants, nous souhaitons cependant recenser les téléphones et adresses mails de nos habitants.

En effet, il n'est pas rare de devoir vous informer en urgence d'éléments vous concernant pleinement: alerte météo (préfecture), éléments liés à la crise sanitaire, modification de tournée des ordures ménagères, informations de la gendarmerie ou des pompiers...etc...

Chaque foyer est invité à remplir le formulaire joint à ce journal, la commune s'engage à utiliser à bon escient ces informations; à votre convenance: déposez le formulaire en mairie, dans la boîte aux lettres ou tout simplement en le scannant pour envoi par mail à mairie@salperwick.fr

Dessine-moi la sécurité au sein du village!

Récemment le radar a été déplacé dans la zone 30 située à l'entrée de l'espace Joseph Thomas. Ce radar permet de récupérer des données intéressantes (nombre de passages, vitesses, ….). Certains d'entre vous se sont plaint d'excès de vitesse dans la rue du Brandevert; Ces informations (du radar et de la population) sont communiquées à la gendarmerie qui organise des contrôles ponctuels.

Nous souhaitons par ailleurs, dès que la situation sanitaire le permettra, organiser une réunion publique, plus exactement un atelier de travail collaboratif avec les habitants qui souhaitent émettre des idées pour la sécurité au sein du village. A chacun de s'exprimer: passage piéton, ralentisseur, chicanes, zone 30, balises, priorité, parking ….

L'atelier vous intéresse? Faites le savoir en téléphonant en mairie ou en adressant un mail à mairie@salperwick.fr

Informations communales

Charte de l'élu

Habituellement, la "charte de l'élu" est signée lors d'une manifestation publique. En raison de la situation sanitaire actuelle et l'impossibilité d'organiser un tel rassemblement, la charte a été signée par chacun des membres du Conseil Municipal lors de sa réunion du 15 décembre 2020.

Charte de l'élu

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8. Si les délibérations sont publiques, l'élu local a le devoir de réserve et de non divulgation des informations auxquelles il a accès dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Chemins ruraux

Pendant de très longues années, un passage contournant le château de Salperwick a existé (droit de traverser une parcelle agricole) ; la commune souhaiterai rétablir un chemin reliant la zone du château (rue François de Guillebon) au marais des moines et Tilques via la rue de la Fontaine. Ce chemin permettrait, depuis le centre du village, de rejoindre Tilques à pied ou à Vélo et poursuivre par exemple vers le sentier du Lansbergue. Des réunions sont à programmer avec les propriétaires pour étudier les différentes possibilités.

Informations communales

Le projet de béguinage

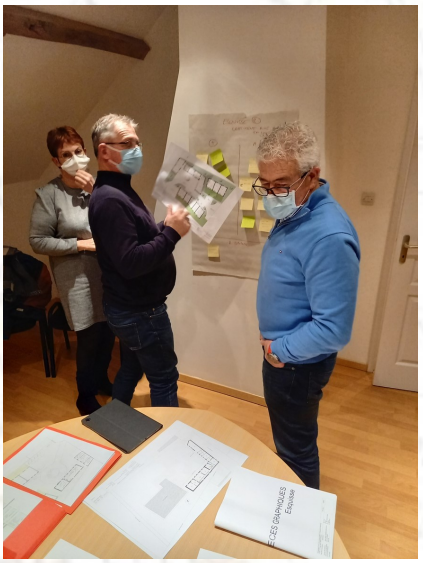

Les membres de la commission du projet béguinage continuent à travailler sur ce dossier important de la commune. Le fait est que la ferme existante est l'un des plus anciens patrimoines de la commune, dont certaines parties sont présentes sur un plan figuratif de 1703 ; il est attesté que la grange (aujourd'hui disparue) était quant à elle de 1768.

C'est donc une toute première esquisse que nous publions, qui allie la rénovation de l'ancien avec l'ajout, plutôt dans le fond de la parcelle, du béguinage en lui-même (8 logements). L'usage des bâtiments rénovés reste à déterminer. Les premiers travaux au sein de la commission se sont fait en mode « co-design » où chacun apporte sa pierre à l'édifice.

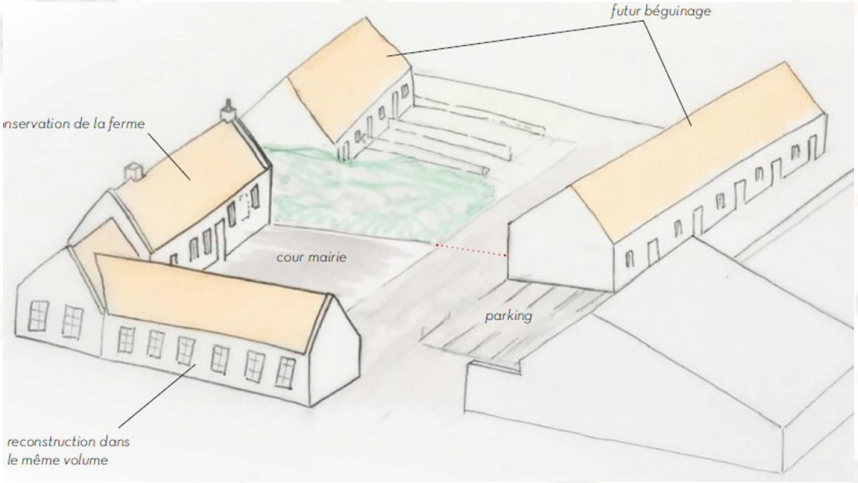

Nous continuons à travailler sur le dossier d'investissement car la taille du projet ne permet pas à la commune d'en assurer la totalité du financement. Des réunions sont réalisées avec des bailleurs et investisseurs capables de nous accompagner.

Du coté de l'école

Ecole, équipements

Pour permettre aux employés communaux d'assurer le nettoyage et le lavage des serviettes, draps, torchons... utilisés par l'école, la commune a fait l'acquisition d'un lave linge et d'un sèche linge.

Pour l'aspect éducatif, le conseil municipal a voté les crédits pour un montant d'environ 10 000 euros afin de rénover l'ancien système mis en place en 2011 (pc portable, serveur informatique et tablettes pour les enfants).

Collecte des papiers et cartons

La collecte des papiers et cartons qui a été mise en place par l'équipe municipale permet à l'école de récolter quelques centaines d'euros. Le dernier relevé du tonnage a révélé un résultat tout aussi satisfaisant que le précédent relevé. Nous remercions chacun de vous d'y avoir participer. Il faut continuer et ne pas relâcher ce bel effort de convivialité. Merci pour votre participation.

CAPSO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER

Du côté des associations

Vous avez surement trouvés dans vos boites aux lettres des flyers vous informant de la reprise des activités habituelles de nos différentes associations. Nous sommes heureux de retrouver ces petits instants de convivialités. Les présidents se joignent à nous pour vous souhaiter de bonnes vacances et vous donner rendez-vous à la rentrée.

Etat Civil

Naissances: *bienvenue à*

Gabyn BERNARD, né le 25 Août 2020

Capucine LAMBELIN GERARD, née le 17 Octobre 2020

Malo DELAHAYE, né le 30 Mars 2021

Décès: *toutes nos condoléances aux familles de*

Mme Régine DEWALLE-GEERSEN décédée le 6 Décembre 2020

Mr Jean-Michel KOKEL décédé le 26 Janvier 2021

Mme Nicole MICHALLET-BUTIN décédée le 22 Février 2021

Mr Jean-Louis RIZZO décédé le 31 Mars 2021

Mme Sylvie DEMARTHE-FOLLET décédée le 5 Mai 2021

PACS:

Julien HAVART et BACQUET Amélie le 30 Janvier 2021

Florian COUTIAUX-CLEMENT et Julie CARON le 30 Avril 2021

Mariages: *tous nos vœux de bonheur*

Alexandra WAROT et Michaël DUMOULIN le 5 Décembre 2020

Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants, arrivés au cours de l'année 2020, sont invités à se faire connaître auprès de la Mairie, trois possibilités:

- en se rendant sur place aux heures d'ouverture
- En téléphonant au 03.21.95.63.64
- Par courriel à **mairie@salperwick.fr**

L'accueil des nouveaux habitants s'effectuera lors de la cérémonie des vœux le vendredi 21 janvier 2022 à 18H00.

Le coin lecture

Amateur de beau livre?

13 siècles d'histoire, un livre sur le marais audomarois, photographies de Philippe HUDELLE et texte de Jérémie FLANDRIN. À découvrir!

Agenda 2021

Sous réserve d'un retour à l'utilisation normale de la salle communale et des autres lieux d'activité

samedi 28 août 2021 dimanche 29 août 2021	Ducasse du village	Comité des Fêtes
dimanche 10 octobre 2021	Repas des Aînés	Mairie
jeudi 11 novembre 2021	Cérémonie de commémoration	Mairie
vendredi 12 novembre 2021	Saint Martin	Comité des Fêtes
Samedi 13 et dimanche 14 novembre 2021	Exposition du concours photo	Mairie
samedi 27 novembre 2021	Téléthon	Comité des Fêtes
samedi 11 décembre 2021	Arbre de Noël	Ecole